

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 septembre 2020

PUBLICATION DU RAPPORT SUR LE RÉCOLEMENT DES ŒUVRES D'ART DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD

Le rapport relatif aux dépôts d'œuvres d'art de l'État dans le Nord, mis en ligne cette semaine sur le site du ministère de la culture, fait le point sur vingt ans de récolement des biens culturels de l'État déposés dans ce département.

Les dépôts

Un dépôt est la mise à disposition d'une œuvre sur un temps relativement long (au moins cinq ans). Des dépôts sont ainsi consentis aux musées du Nord par de grands musées nationaux (Louvre, musée d'Orsay, musée Picasso...) mais également par le Centre national des arts plastiques (Cnap), la Manufacture de Sèvres ou encore le Mobilier national. Le musée d'art et d'industrie de Roubaix est ainsi dépositaire de 469 biens issus de différents musées de France, de 373 œuvres du Cnap, de 19 tapisseries du Mobilier national et de 376 porcelaines de la Manufacture de Sèvres.

Les dépôts, regroupant peintures, sculptures, objets archéologiques ou historiques, mobilier, vaisselle ou tapisseries, peuvent également être consentis à des administrations (préfectures, mairies...). La préfecture de Lille dispose ainsi d'œuvres du Cnap (33), du Mobilier national (4) et de la Manufacture de Sèvres (25).

En tout, le Nord bénéficie de 4164 dépôts.

Le récolement

Récoler consiste, à partir des inventaires des institutions déposantes, à vérifier sur le terrain la présence et l'état de conservation d'un bien déposé. Il permet de rendre compte des disparitions et d'éventuels besoins de restaurations.

Dans le Nord, tous les biens déposés n'ont pas été récolés : il reste encore 802 dépôts de la Manufacture de Sèvres pour lesquels un récolement a été programmé en 2021.



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les œuvres disparues

Sur les 3 362 biens récolés dans le département, 944 n'ont pas pu être localisés malgré les recherches, soit un taux de disparition de plus de 28 %. Ce taux élevé s'explique notamment par les dommages subis dans la région en 1914-1918, de nombreuses églises et mairies bénéficiaires de dépôts de l'État au XIXe siècle ayant été détruites.

Il est cependant à noter que les opérations de récolement ont permis de retrouver 28 œuvres gérées par le Cnap et une du musée du Louvre : il s'agit du tableau La Chasse de Didon du peintre néoclassique Guillaume Lethière (1760-1832), déposé au musée d'art Eugène-Leroy de Tourcoing et qui a été retrouvé dans les ateliers de restauration de Versailles.

Les plaintes

Les plaintes concernent les œuvres d'art significatives et pour lesquelles il existe suffisamment de documentation. Elles ont notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC) et ainsi de favoriser les chances de redécouverte.

Dans le Nord, le Cnap, le musée de la marine ainsi que les musées du Louvre et d'Orsay ont demandé le dépôt de 30 plaintes. Vingt et une ont été effectivement déposées, parmi lesquelles trois concernent des œuvres du Louvre : un tableau du peintre néerlandais Adriaen van Ostade (1610-1685), volé en 1972 au musée Eugène Leroy de Tourcoing, une sculpture en marbre de Jacques Bousseau (1681-1740) dérobée en 1999 à l'école nationale supérieure des arts et industries de Roubaix et une peinture monumentale du baron Gérard (1770-1837), volée en 2001 à la mairie de La Madeleine.

Quelques chiffres

3 362 biens récolés dans le département du Nord

944 biens non localisés, soit 28 % des biens déposés (moyenne des autres départements : 15,69 %)

29 biens retrouvés suite au récolement

21 plaintes déposées, 9 plaintes en attente de dépôt

Télécharger la synthèse : <https://bit.ly/32dJTq9>

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art

Anne Cauquetoux

01 44 08 53 23 / anne.cauquetoux@culture.gouv.fr